

(1)

(N° 146.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 14 AVRIL 1897.

Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique
pour l'exercice 1897 (1).

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. DAENS.

ART. 105.

Majorer le poste de 240,000 francs en faveur des instituteurs communaux
de la 5^e catégorie

A. DAENS.

(1) Budget, n° 122, VI (session de 1895-1896).
Budget amendé, n° 4, VI.
Rapport, n° 120.
Amendements, n° 138.